

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2020

500 000 masques transparents pour les crèches et les Maisons d'assistant maternels

A la demande d'Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, et d'Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a décidé le financement, à titre exceptionnel et unique, de l'acquisition et de la distribution de masques transparents pour les personnels des crèches et des Maisons d'Assistant maternel (Mam). Les ministres saluent le vote du conseil d'administration de la CNAF actant la distribution de 500 000 à ces professionnels.

Les jeunes enfants accueillis en crèche, micro-crèche et maisons d'assistants maternels sont conduits, en application des consignes et recommandations sanitaires, à être durablement entourés d'adultes masqués.

Dans ce contexte, Oliver Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, ont demandé à la CNAF de financer, à titre exceptionnel, l'acquisition de trois masques transparents pour chaque professionnel des catégories de modes d'accueil concernées – à savoir ceux dans lesquels le port du

masque est obligatoire en permanence : crèches, micro-crèches, maisons d'assistants maternels.

Un partenariat inédit avec Chronopost permettra d'assurer gracieusement la livraison de ces 500 000 leurs lieux d'exercice respectifs.

Cette opération, non reconductible, a pour objectif d'initier un mouvement d'équipement des professionnels par les employeurs.

Elle sera complétée par la diffusion d'un document d'information, annexé au guide sanitaire « COVID-19 – Modes d'accueil du jeune enfant » rappelant les différents modèles disponibles, le degré de protection qu'ils apportent et les circuits d'approvisionnement.

Olivier VERAN : *« La situation épidémique a conduit des milliers de professionnels de la petite enfance à adopter des consignes sanitaires que je sais contraignantes. Mais ils l'ont fait toujours avec responsabilité, et ce souci permanent d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Je salue la décision du conseil d'administration de la CNAF qui les soutiendra dans leur mission au quotidien. »*

Adrien TAQUET : *« L'épidémie n'est pas encore derrière nous, je remercie la CNAF d'avoir répondu présent à l'invitation du Gouvernement. Accéder aux visages et aux émotions des adultes qui les entourent au quotidien est un facteur clé du bon développement des jeunes enfants. Aux employeurs désormais de poursuivre cette dynamique ».*

Contacts presse :

Cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)